



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la deuxième **réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2015-2016**, tenue le lundi 30 novembre 2015 à 12 h 30 en la salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400) du pavillon Judith-Jasmin.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la 1^{re} réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 6 novembre 2015
 4. Informations
 5. État de la négociation
 6. Moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Sylvie Jochems, appuyée par Bertrand Gervais, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Louis-Claude Paquin, appuyée par Lucie Robert, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de la 1^{re} réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 6 novembre 2015

Sur proposition d'Étienne Gagnon, appuyée par Jean-Philippe Uzel, le procès-verbal de la 1^{re} réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 6 novembre 2015 est adopté sans modification.

4. Informations

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert, qui indique que, à l'instar de la dernière réunion de l'Assemblée générale, l'essentiel de la réunion d'aujourd'hui est axé sur la négociation de notre convention collective, les difficultés qu'elle rencontre et la façon de les résoudre le plus rapidement possible.

La réunion se déroulera en trois temps : un retour sur les positions du corps professoral, un état de la négociation à l'heure actuelle et, découlant de ces deux points, les propositions d'actions à mener pour la soutenir.

En préambule, la présidente tient à répondre aux questions soulevées par quelques collègues concernant la production de l'album consacré à l'histoire de la grève de 2009. La production de cet ouvrage grand format rassemblant quantité de photographies coûte 29 \$ par exemplaire, taxes comprises. Une subvention attendue pourrait faire baisser le coût de production à 27 \$.

La présidente attire ensuite l'attention de l'Assemblée générale sur le travail constant exercé par les membres du Conseil exécutif et du Comité de mobilisation depuis plusieurs mois. Il s'agit de collègues qui consacrent beaucoup d'heures — et en l'absence de tout dégrèvement — à soutenir le Comité de négociation, qu'il s'agisse de participer aux discussions et aux analyses de la situation ou aux actions de mobilisation à mener. Merci mille fois à eux et à elles.

Membres du Comité de mobilisation :

Marcos Ancelovici, Rémi Bachand, François Bergeron, Stéphane Bernard, Leila Celis, Peggy Davis, Martine Delvaux, Francis Dupuis-Déri, Paul Eid, Laurence Léa Fontaine, Frédéric Fournier, Elsa Galerand, Martin Gallié, Louis Gaudreau, Sophie Grossmann, Jean-François Hamel, Jean Horvais, Michel Lacroix, Geneviève Lafrance, Xavier Lafrance, Anne Latendresse, Julie Lavigne, Delphine Odier-Guedj, Geneviève Pagé, Mark-David Mandel, Martin Petitclerc, Julia Poyet, Eduardo Ralickas, Dinaïg Stall, Thérèse St-Gelais.

Ce point *Informations* a pour but de faire une synthèse, autant que faire se peut, des prises de position entendues lors de la dernière Assemblée générale et des rencontres que nous avons tenues avec le corps professoral depuis quinze jours. Concernant les rencontres, nous avons visité cinq assemblées départementales (Géographie, Sciences juridiques, Psychologie, Arts visuels et médiatiques, Chimie). Auparavant nous en avons rencontré six autres (Éducation et pédagogie, Management et technologie, Philosophie, Musique, Études littéraires, Sociologie).

Nous avons aussi rencontré la quasi-totalité des directrices et directeurs de département (35) en deux groupes, ainsi qu'une quinzaine de nouveaux professeurs et nouvelles professeures. Le Conseil exécutif s'est réuni deux fois, en se joignant au Comité exécutif, lors des réunions du mardi.

À l'issue de toutes ces rencontres commencées il y a déjà plusieurs semaines, il a été aisé de constater qu'il n'y avait pas de consensus quant aux analyses de la situation, et moins encore concernant les stratégies et tactiques à prendre pour faire avancer notre négociation.

On pourrait même dire à ce propos que, dans les jours qui ont précédé et ceux qui ont suivi la dernière Assemblée générale, nous semblions n'être d'accord sur rien... :

- Ni sur notre rapport au Front commun (pour plusieurs s'imposait le besoin de s'en éloigner, tandis que pour d'autres, au contraire, le devoir et la nécessité de s'y associer);
- Ni sur le principe de la grève (seul moyen d'action efficace pensaient plusieurs et, à l'inverse, terriblement dommageable à différents égards, affirmaient les autres). Et lorsque nous nous disions favorables à cette grève, nous étions encore divisés (en Conseil exécutif, en Comité de mobilisation, en Assemblée générale) sur la date et la période (à déclencher tout de suite ou plus tard).

Pas de véritable consensus non plus sur :

- une détérioration possible de l'image de l'UQAM dont il a été souvent question lors des rencontres;
- la diminution de la population étudiante ou tout au moins son importance;
- les origines de cette diminution;
- la nécessité ou le ras-le-bol d'entendre parler du budget de l'université ou du coût du projet de convention collective;
- la possibilité de trouver d'autres moyens efficaces (créatifs, inventifs) de faire avancer la négociation.

Cela étant, et malgré ces divisions, il y a à l'évidence une unité du corps professoral uquamien sur :

- le silence, au mieux incompréhensible, au pire inacceptable, du recteur, depuis le début de la session;
- notre attachement à notre université, au maintien de sa structure participative, collégiale, et à la souveraineté de ses unités de base;
- la nécessité de transmettre et d'expliquer ce fonctionnement aux nouveaux et nouvelles professeures.

La résolution votée de façon écrasante à la dernière Assemblée générale a témoigné largement de cet attachement à la structure et au fonctionnement de l'UQAM; les résolutions départementales d'appui au Comité de négociation et au projet syndical, qui continuent à être prises, aussi.

Au cœur des discussions, plusieurs questions sont souvent revenues. Elles concernent l'image de l'UQAM, les stratégies pour faire avancer la négociation et la question financière.

Sur l'image de l'UQAM

Nous sommes sensibles à la crainte de plusieurs collègues, voire de certains programmes, que la diminution de la population étudiante ait un effet néfaste sur l'avenir de leur discipline, sur l'avenir de leurs programmes, voire, dans certains cas, sur leurs postes.

C'est pourquoi nous allons réaliser un montage vidéo d'entrevues de différents collègues sur le thème « *Pourquoi j'ai choisi l'UQAM* ». Nous pensons qu'il pourrait permettre de présenter les forces et les particularités de notre université, et surtout de rejoindre les étudiantes et les étudiants qui s'interrogeraient actuellement sur la pertinence de suivre leurs études à l'UQAM.

Nous commencerons avec ceux et celles de nos collègues qui ont choisi de venir à l'UQAM alors qu'ils étaient en poste ailleurs. Nous diffuserons ces vidéos là où se trouvent les étudiantes et étudiants : entre autres sur YouTube, Facebook, etc.

Les stratégies

Parmi les stratégies proposées par des collègues autres que la grève, nous avons retenu que certains programmes débordés par leur nombre d'étudiantes, étudiants pourraient vouloir effectuer une évaluation de leur capacité d'accueil qui les conduirait ensuite à contingenter l'admission, ou à menacer de la contingenter, en l'absence de création de nouveaux postes de profs.

Si plusieurs ont fait part de la difficulté d'effectuer un boycottage systématique des conseils académiques ou de leur crainte qu'un tel boycottage ne se retourne contre les prérogatives des programmes ou des départements, d'autres ont mentionné, en revanche, que certains dossiers apportés aux conseils académiques pourraient, eux, être volontairement retardés comme, par exemple, la mise sur pied de politiques de fonctionnements internes.

Finalement, on nous a beaucoup parlé de la nécessité de d'établir des priorités à l'intérieur de nos demandes ou du fait qu'elles n'apparaissaient pas clairement. La résolution que nous proposons et dont nous parlerons plus tard répond à ce commentaire. Des actions de visibilité ont été également envisagées, la 3^e vice-présidente, Peggy Davis, en parlera plus tard.

Les questions financières... sont de trois ordres

a) En cas de grève

Nous avons fait état du fonds de grève que nous possédons (1 M\$), de l'allocation de grève de 120 \$ par jour octroyée par le syndicat aux membres participant aux activités de grève (piquets de grève, ateliers,

rassemblements), du soutien de la CSN à partir du 5^e jour de grève (250 \$) pour un total donc de 850 \$ par semaine; et nous avons indiqué ou rappelé que ces montants ne sont pas imposables.

b) Comparaison entre les universités

On nous a demandé de comparer les salaires de l'UQAM avec ceux de l'Université Laval, nous informant que ces derniers étaient peut-être inférieurs. Il n'en est rien comme en fait foi la comparaison suivante :

1 ^{er} décembre 2013	Cat. 4, dernier échelon	LAVAL	= 130 830 \$
1 ^{er} décembre 2013	Cat. 4, dernier échelon	UQAM	= 130 560 \$

Il faut savoir qu'à l'Université Laval, le régime de retraite du corps professoral est en déficit, ce qui n'est pas notre cas avec le RRUQ. Pour combler ce déficit, les professeures, professeurs de Laval ont consenti à ce qu'un certain montant soit retiré de leur salaire et versé à leur propre Régime de retraite. Concrètement, les professeurs de Laval sont « pénalisés » puisqu'un montant d'environ 3 000 \$ par an est retiré de leur paie. Pour le dernier échelon de la catégorie 4, il s'agit d'un montant de 3 830 \$. Le salaire versé est donc de 127 000 \$ plutôt que 130 830 \$.

c) Le cout de la convention collective

La parole est donnée au trésorier du SPUQ, Claude Pichet, qui brosse un portrait du cout des demandes syndicales. Un comité restreint a évalué le cout total à 21 M\$.

La principale partie concerne les salaires (8 M\$). Ce montant inclut des augmentations rétroactives pour 2013-2014 et 2014-2015 et une modification des échelons. La masse salariale de l'UQAM est de 125 M\$. Une augmentation de 2 % vaut par conséquent 2,5 M\$.

Nous demandons aussi la création de nouveaux postes de professeure, professeur : 30 postes réguliers et 20 postes de substituts (pour remplacer les personnes en sabbatique — compte tenu qui plus est qu'il y a aussi des congés de maladie, de maternité, parental, etc.) pour un total de 50 par année. Le total pour cette demande, incluant les salaires et les avantages sociaux desquels on soustrait les charges de cours, s'élève à 3,5 M\$. La présidente du Syndicat intervient pour rappeler que chaque année, des professeures et professeurs partent à la retraite et que leur salaire est plus élevé que celui des nouveaux et nouvelles professeures qui entrent.

Notre demande pour la création d'un Fonds R dédié à la recherche coute 3 M\$. L'abaissement de la moyenne cible au premier cycle de 41 à 39 est aussi évalué à 3 M\$.

Nous demandons aussi 280 dégrèvements, dont 140 de nature administrative et 140 pour la recherche, d'une valeur de 3 M\$. Le cout des autres demandes, comme les crédits accordés pour la lecture de thèse, s'élève à 600 000 \$.

5. État de la négociation

La conciliation

La parole est donnée à Alain Brouillard, conseiller juridique de la CSN, qui explique le mécanisme de la conciliation, l'employeur en ayant fait la demande. La conciliation est un droit qui fait partie du Code du travail. À n'importe quel moment du processus de négociation (au début, au milieu, à la fin, pendant un conflit de travail), l'une ou l'autre partie peut demander la présence d'une conciliatrice, d'un conciliateur sans demander l'accord de l'autre partie. L'autre partie est obligée d'accepter la conciliation. La conciliatrice, le conciliateur est une personne nommée par le ministère du Travail; il s'agit d'une, d'un fonctionnaire spécialisé en relation de travail qui

fait ce travail à plein temps. Son rôle est de favoriser un règlement entre les parties. On pourrait croire que parce que c'est un fonctionnaire du gouvernement du Québec, il aurait tendance à prendre parti pour l'employeur, étant donné que l'UQAM est un organisme parapublic, mais ce n'est pas le cas. La conciliatrice, le conciliateur ne se prononce pas sur le bien-fondé des revendications d'une partie ou de l'autre, ce qui l'intéresse, c'est qu'une partie accepte la proposition de l'autre partie. La conciliation est souvent demandée lorsque des propos agressifs ont été échangés à la Table de négociation et que la discussion devient difficile. La présence d'une conciliatrice, d'un conciliateur est tout à fait souhaitable dans ces circonstances. Dans notre cas, il n'y a pas vraiment eu d'échanges acrimonieux. La conciliation peut aussi être utile lorsqu'on constate que la négociation piétine, comme c'est le cas actuellement à la Table après 18 mois et 40 rencontres.

Le désavantage de la conciliation est le délai qu'elle entraîne. La personne nommée doit prendre connaissance des positions de l'une et l'autre parties. Il y a aussi des avantages. La conciliatrice, le conciliateur fait appel à des techniques de négociation qui peuvent faire en sorte de rapprocher les parties (rencontres de groupe, rencontres individuelles, vérification d'hypothèse de compromis, comité de négociation restreint, etc.). Si la conciliatrice, le conciliateur estime qu'une idée est bonne, il est plus difficile à une partie de résister à son opinion, mais il n'y a pas d'obligation d'accepter les propositions de la conciliatrice, du conciliateur, qui n'a aucun pouvoir. Le Code du travail prévoit des dispositions différentes pour le secteur public et le secteur privé. Dans notre cas, ce sont les dispositions du secteur privé qui s'appliquent. Par exemple, dans le secteur public, le passage par la conciliation est obligatoire pour obtenir le droit de grève. Ce n'est pas notre cas. Nous avons le droit de grève depuis plus d'un an et la présence d'une conciliatrice, d'un conciliateur n'abolit pas ce droit de grève. Aussi, elle ne touche pas du tout au droit de lock-out. Il n'y a rien qui interdit à l'employeur de faire une offre définitive et d'exercer son droit de lock-out dès la première séance de conciliation. La conciliatrice, le conciliateur, utilise très rarement un rapport final; elle ou il le fait généralement si les deux parties s'entendent pour suivre sa recommandation.

Pourquoi la conciliation à l'UQAM

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte, qui explique que, le 17 novembre 2015, il a reçu un appel téléphonique de la porte-parole de la direction à la Table de négociation, Martine Sauvé, l'avertissant que le Service des communications de l'UQAM s'apprêtait à mettre en ligne un message annonçant que l'Université allait demander la conciliation dans sa négociation avec le SPUQ. En réponse à la question des raisons qui motivaient cette demande, madame Sauvé a laissé entendre que la menace de grève évoquée lors de la dernière Assemblée générale avait heurté la direction et que la conciliation était une façon d'y répondre. Elle s'attendait aussi à gagner du temps, car elle a affirmé que la nomination d'une conciliatrice, d'un conciliateur est un long processus et que, dans notre cas, cela prendrait probablement un mois et que les pourparlers reprendraient après Noël.

Le Comité exécutif a décidé d'entreprendre immédiatement des démarches auprès de la CSN, qui a des entrées au ministère du Travail, pour accélérer la nomination d'une conciliatrice, d'un conciliateur. Le lendemain, nous apprenons la nomination de la conciliatrice Louise Létourneau. La première réunion de conciliation a eu lieu le mercredi 25 novembre. À cette occasion, la conciliatrice a rencontré les parties séparément pour expliquer sa philosophie de la conciliation. La porte-parole de la direction a exprimé être surprise par la vitesse de la nomination de la conciliatrice et a affirmé avoir peu de disponibilités pour la négociation, tout en s'interrogeant sur la nécessité d'en arriver à un règlement rapide. Durant une rencontre bilatérale des porte-parole, en présence de la conciliatrice, elle a affirmé que la négociation piétinait à cause du SPUQ, affirmation aussitôt réfutée par le 1^{er} vice-président qui a indiqué que les demandes patronales

constituaient toutes des reculs importants et des refus des demandes syndicales. La conciliatrice est intervenue pour dire que la situation financière de l'UQAM ne pouvait être invoquée pour justifier des refus et qu'il fallait regarder les différentes dimensions de la négociation plus en profondeur. Par la suite, les parties se sont entendues sur sept dates de rencontre de négociation d'ici février (17 et 18 décembre 2015, 14 et 28 janvier 2016, ainsi que les 4, 10 et 18 février 2016). Nous avons aussi discuté de la marche à suivre. Alors que la partie patronale semblait vouloir repartir à zéro, la conciliatrice a accepté d'utiliser le document de synthèse en trois colonnes produit par le SPUQ en date du 30 octobre 2015.

6. Moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève

La parole est donnée à la 3^e vice-présidente, Peggy Davis, qui résume les activités de visibilité et de mobilisation passées et à venir avant de présenter le projet de résolution inclus dans le dossier des participants, participantes.

A. Activités de visibilité et de mobilisation

Activités de visibilité et de mobilisation intersyndicales

Le 9 novembre a été envoyée par courriel une déclaration commune signée par les quatre syndicats (personnes chargées de cours; employées-étudiantes, employés-étudiants; employées, employés de soutien; corps professoral) et par l'association des employées, employés non syndiqués, demandant au recteur de venir s'adresser à la communauté. Le même jour, l'association des cadres de l'UQAM envoyait la même demande au recteur en citant le texte de la déclaration commune. Cette demande est encore à ce jour restée lettre morte.

Ce matin, 30 novembre, dans l'agora du pavillon Judith-Jasmin, il y a eu décoration d'un arbre de Noël intersyndical aux couleurs de chacun des syndicats : SCCUQ, SÉTUE, SEUQAM et SPUQ. Le but de cette action festive est de dénoncer dans la bonne humeur l'intransigeance de l'UQAM et de porter le message selon lequel « *l'UQAM ne nous fait pas de cadeaux* », ni dans le processus de négociations ni dans les compressions budgétaires qu'elle impose. Merci au sous-comité « décoration » du Comité de mobilisation.

Le mardi 1^{er} décembre, l'ADEESE (association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation) organise une activité sur le thème « *Je protège mon école publique* ». Il s'agit d'un rassemblement sur la Place Pasteur à compter de midi.

Activités de visibilité et de mobilisation à l'interne organisées par le Comité de mobilisation

À la mi-novembre, le Comité de mobilisation a procédé au lancement de la campagne du ruban orange, lequel représente l'engagement des professeures, professeurs dans la lutte pour une université qui valorise une formation de qualité et le développement de la recherche et de la création. Merci à toutes et tous les collègues qui ont participé à leur confection et leur distribution auprès des membres et dans les départements.

Prochaines activités de visibilité et de mobilisation envisagées par le Comité de mobilisation

Le sous-comité « décoration » mettra en œuvre d'autres initiatives comme l'installation de décorations orange à l'extérieur sur le campus et l'emballage des arbres avec des foulards SPUQ (à la rentrée en janvier).

Le Comité de mobilisation mettra sur pied une délégation d'accompagnement au Comité de négociation à la table de conciliation; le

transport sera organisé en autobus; vraisemblablement pour les séances du 14 janvier ou du 28 janvier.

Vous comprendrez que la nomination d'une conciliatrice a perturbé le calendrier des activités de mobilisation. Le Comité de mobilisation se réunit régulièrement afin de planifier de nouvelles actions. Nous remercions tous ses membres de leur engagement soutenu. Les collègues souhaitant rejoindre le Comité de mobilisation sont priés de le laisser savoir en envoyant un courriel à spuq@uqam.ca.

B. Présentation de la résolution

Cette résolution s'appuie sur trois éléments :

a) La présence de la conciliatrice à la table de négociation : avec ce qu'on a entendu, c'est sans doute une bonne nouvelle. Cette nomination devrait en principe accélérer le processus de négociation; il est donc important que l'Assemblée générale fasse mention de son horizon d'attente quant à cette accélération.

b) Au terme de 45 séances, la direction n'a pas répondu à nos principales demandes. Ce projet de résolution demande à la partie patronale de répondre à certaines clauses qui sont considérées comme majeures.

c) Le troisième élément consiste à exercer une pression sur la négociation et la conciliation. La conciliatrice elle-même laissait entendre qu'une entente serait possible pour le 18 février. Il est donc important qu'à mi-parcours, c'est-à-dire le 29 janvier, le Comité de négociation vienne faire état de la négociation en Assemblée générale, afin d'évaluer si tout va bien ou s'il ne serait pas nécessaire de donner un coup de pouce et de prendre des moyens d'action plus forts qui pourraient aller jusqu'à la grève.

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution.

CONCILIATION ET POURSUITE DE LA NÉGOCIATION

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2014;

ATTENDU les nombreuses séances de négociation tenues à ce jour depuis juin 2014;

ATTENDU les 29 résolutions d'Assemblées départementales en appui au Comité de négociation et au projet de convention collective du SPUQ reçues à ce jour : Communication sociale et publique, Danse, Didactique, Didactique des langues, École de design, École de travail social, École des arts visuels et médiatiques, Écoles des médias, École supérieure de théâtre, Éducation et formation spécialisées, Éducation et pédagogie, Études littéraires, Études urbaines et touristiques, Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Linguistique, Mathématiques, Musique, Organisation et ressources humaines, Philosophie, Science politique, Sciences biologiques, Sciences de la Terre et de l'atmosphère, Sciences des religions, Sciences juridiques, Sexologie, Sociologie, Stratégie, responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 6 novembre 2015 réitérant son soutien au Comité de négociation et au projet de convention collective, exigeant une accélération du processus de négociation afin d'en arriver à un règlement satisfaisant avant le vendredi 27 novembre 2015 et demandant la tenue d'une

réunion le 30 novembre 2015 pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur une entente ou sur un vote de grève;

ATTENDU la demande d'une conciliation faite au ministère du Travail par la direction de l'UQAM le 17 novembre 2015, et la nomination d'une conciliatrice, le 18 novembre 2015;

ATTENDU le calendrier des séances de négociation établi le 25 novembre 2015 (17 et 18 décembre 2015; 14 et 28 janvier 2016; 4, 10, et 18 février 2016);

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

S'ATTEND à une accélération du processus de négociation;

EXIGE le dépôt par la direction de propositions satisfaisantes en vue du renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs portant notamment sur les points suivants :

- l'augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs;
- le respect de la moyenne cible aux études supérieures;
- la définition, les rôles et les mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base de l'UQAM et avec l'assurance qu'aucun de ces mandats ne pourra être modifié sans entente avec le syndicat;
- le soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures et de tous les professeurs;
- un rattrapage salarial aligné sur les échelles de traitement en vigueur dans les universités québécoises;

DEMANDE au Comité exécutif de convoquer une Assemblée générale extraordinaire au plus tard le vendredi 29 janvier 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation et envisager, si nécessaire, des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

AMENDEMENT

Frédéric Paré, appuyé par Placide Poba-Nzaou, propose de remplacer « notamment » par « plus particulièrement ».

REJETÉ À LA MAJORITÉ

15AG428 CONCILIATION ET POURSUITE DE LA NÉGOCIATION

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2014;

ATTENDU les nombreuses séances de négociation tenues à ce jour depuis juin 2014;

ATTENDU les 29 résolutions d'Assemblées départementales en appui au Comité de négociation et au projet de convention collective du SPUQ reçues à ce jour : Communication sociale et publique, Danse, Didactique, Didactique des langues, École de design, École de travail social, École des arts visuels et médiatiques, Écoles des médias, École supérieure de théâtre, Éducation et formation spécialisées, Éducation et pédagogie, Études littéraires, Études urbaines et touristiques, Géographie, Histoire,

Histoire de l'art, Linguistique, Mathématiques, Musique, Organisation et ressources humaines, Philosophie, Science politique, Sciences biologiques, Sciences de la Terre et de l'atmosphère, Sciences des religions, Sciences juridiques, Sexologie, Sociologie, Stratégie, responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 6 novembre 2015 réitérant son soutien au Comité de négociation et au projet de convention collective, exigeant une accélération du processus de négociation afin d'en arriver à un règlement satisfaisant avant le vendredi 27 novembre 2015 et demandant la tenue d'une réunion le 30 novembre 2015 pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur une entente ou sur un vote de grève;

ATTENDU la demande d'une conciliation faite au ministère du Travail par la direction de l'UQAM le 17 novembre 2015, et la nomination d'une conciliatrice, le 18 novembre 2015;

ATTENDU le calendrier des séances de négociation établi le 25 novembre 2015 (17 et 18 décembre 2015; 14 et 28 janvier 2016; 4, 10, et 18 février 2016);

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

S'ATTEND à une accélération du processus de négociation;

EXIGE le dépôt par la direction de propositions satisfaisantes en vue du renouvellement de la convention collective des professeurs, professeurs portant notamment sur les points suivants :

- l'augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs;
- le respect de la moyenne cible aux études supérieures;
- la définition, les rôles et les mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base de l'UQAM et avec l'assurance qu'aucun de ces mandats ne pourra être modifié sans entente avec le syndicat;
- le soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures et de tous les professeurs;
- un rattrapage salarial aligné sur les échelles de traitement en vigueur dans les universités québécoises;

DEMANDE au Comité exécutif de convoquer une Assemblée générale extraordinaire au plus tard le vendredi 29 janvier 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation et envisager, si nécessaire, des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la réunion à 14 h 15.

La présidente,

Le secrétaire général,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, lundi 30 novembre 2015)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la première réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2015-2016 tenue le 6 novembre 2015
3. SPUQ, projet de résolution : « Conciliation et poursuite de la négociation »